



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PONT-ROUGE**

**21 mai 2024**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le mardi 21 mai 2024, à 16 h 30, à laquelle sont présents : Mme Nathalie Richard, M. Michel Brière, M. Mathieu Bisson, M. Guy Côté formant quorum sous la présidence du maire, M. Mario Dupont.

Sont aussi présents le directeur général M. Pierre Gignac et la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : Mme Lina Moisan, M. François Bouchard.

*Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.*

1. Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation

M. le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

2. Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Ressources humaines

3.1 Embauche de Martin Dussault au poste de chef aux opérations de la sécurité publique

4. Service de l'ingénierie

4.1 Adjudication d'un contrat à Rochette Excavation inc. suivant l'appel d'offres VPR-2024-06 - Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles  
(1 711 560,39 \$)

4.2 Adjudication d'un contrat à GéniCité inc. suivant l'appel d'offres VPR-2024-07 - Services professionnels en ingénierie pour la réfection de routes et de ponceaux (87 036,08 \$)

4.3 Attribution d'un mandat pour services professionnels à Groupe Géos (45 558,84 \$)

5. Questions du public se rapportant à la présente séance

152-05-2024



No de résolution  
ou annotation

**6. Clôture de la séance**

**ADOPTÉE.**

**6. RESSOURCES HUMAINES**

153-05-2024

**6.1 Embauche de Martin Dussault au poste de chef aux opérations de la sécurité publique**

CONSIDÉRANT le diagnostic interne effectué récemment au sein du Service de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de ce diagnostic confirme que la Ville doit modifier la structure administrative et opérationnelle du Service de la sécurité publique en créant un poste de chef aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE la création de ce poste va permettre d'améliorer le Service de la sécurité publique sur les plans administratifs, opérationnels et au niveau de la qualité des services offerts à la population;

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus d'embauche comprenant des entrevues et examens écrits, Martin Dussault a démontré être la personne la plus qualifiée pour ce poste;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise l'embauche de Martin Dussault à titre de chef aux opérations de la sécurité publique selon les conditions de travail des cadres intermédiaires et à l'échelon salarial négocié avec la direction générale;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise l'embauche de Martin Dussault à compter de la date à être convenue avec la direction générale.

**ADOPTÉE.**

**10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

154-05-2024

**10.1 Adjudication d'un contrat à Rochette Excavation inc. suivant l'appel d'offres VPR-2024-06 - Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles (1 711 560,39 \$)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire procéder à la reconstruction des infrastructures de la rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 043-02-2024 laquelle autorise le Service de l'ingénierie à procéder à la publication d'un appel d'offres aux fins de la reconstruction des infrastructures de la rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a publié l'appel d'offres VPR-2024-06 - Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles en date du 15 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE Rochette Excavation inc. a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 711 560,39 \$, taxes incluses;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE  
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

### **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adjuge le contrat relatif à la reconstruction des infrastructures de la rue Saint-Charles à Rochette Excavation inc. au montant de 1 711 560,39 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres VPR-2024-06 - Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles et à la soumission datée du 9 avril 2024;

QUE la présente dépense au montant de 1 711 560,39 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le Règlement numéro 590-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 980 000 \$ pour la réfection des infrastructures municipales de la rue Saint-Charles.

### **ADOPTÉE.**

155-05-2024

- 10.2 Adjudication d'un contrat à GéniCité inc. suivant l'appel d'offres VPR-2024-07 - Services professionnels en ingénierie pour la réfection de routes et de ponceaux (87 036,08 \$)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 2 avril 2024 la résolution numéro 104-04-2024, laquelle autorise le Service de l'ingénierie à procéder à la publication d'un appel d'offres pour la réalisation de plans et devis pour la réfection de routes et de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a conçu des documents d'appel d'offres pour le projet susmentionné qui intégrait un système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a publié l'appel d'offres VPR-2024-07 - Services professionnels en ingénierie pour la réfection de routes et de ponceaux en date du 3 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a formé un comité de sélection pour évaluer les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE, après l'analyse du comité de sélection, GéniCité inc. a obtenu le meilleur pointage final suivant l'application du système de pondération et que sa soumission est au montant de 87 036,08 \$, taxes incluses;

### **SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD**

### **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adjuge le contrat relatif à la réalisation de plans et devis pour la réfection de routes et de ponceaux à GéniCité inc. au montant de 87 036,08 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres VPR-2024-07 - Services professionnels en ingénierie pour la réfection de routes et de ponceaux et à la soumission datée du 18 avril 2024;

QUE la présente dépense au montant de 87 036,08 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le fonds général d'administration et sera remboursée à même le règlement d'emprunt à être adopté dans le cadre de la réalisation de ce projet, le tout conformément à l'article 544. 1 de la Loi sur les cités et villes.

### **ADOPTÉE.**

156-05-2024

- 10.3 Attribution d'un mandat pour services professionnels à Groupe Géos (45 558,84 \$)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire attribuer un contrat pour des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de Contrôle qualitatif pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une recherche de prix invitant ainsi quatre potentiels cocontractants à soumettre une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois offre(s) de service;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Groupe Géos répond aux besoins définis par la Ville au montant de 45 558,84 \$, taxes incluses;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge attribue le contrat relatif à l'obtention de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles à Groupe Géos, au montant de 45 558,84 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre datée du 23 avril 2024;

QUE la présente dépense au montant de 45 558,84 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le Règlement 590-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 980 000 \$ pour la réfection des infrastructures municipales de la rue Saint-Charles.

**ADOPTÉE.**

13. Questions du public se rapportant à la présente séance

Aucune

14. Clôture de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 16 h 36.

**ADOPTÉE.**

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière

157-05-2024